



Chambre des communes  
CANADA

# Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

---

AGRI • NUMÉRO 039 • 2<sup>e</sup> SESSION • 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 10 juin 2008**

—  
**Président**

**M. James Bezan**

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 10 juin 2008

• (0905)

[Traduction]

**Le président (M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC)):** Silence, s'il vous plaît. Nous sommes en séance publique.

M. Lauzon veut déposer un avis de motion.

Monsieur Lauzon.

**M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC):** Monsieur le président, j'aimerais déposer la motion suivante. J'espère qu'on pourra en discuter en tout début de séance jeudi matin.

L'avis de motion se lit comme suit: « Que le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire exhorte le gouvernement du Canada à garantir que les agriculteurs canadiens ne seront pas accablés par une taxe sur le carbone qui ferait augmenter encore plus le coût des intrants et réduirait leur compétitivité par rapport à leurs concurrents américains. »

Monsieur le président, étant donné que nous étudions le coût des intrants, je pense qu'il est essentiel que nous discutons de cette question le plus rapidement possible à ce stade-ci de nos travaux.

J'ai l'avis de motion dans les deux langues officielles.

**Le président:** Vous pouvez le donner au greffier. Il faut respecter le préavis de 48 heures.

Nous examinerons cette motion à notre séance de jeudi; je vais la mettre à l'ordre du jour.

**M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC):** Wayne nous assure qu'il sait que le plan est secret.

**Le président:** D'accord. Ceci dit, je ne vois rien d'autre à l'ordre du jour justifiant que nous poursuivions notre séance publique. Je vais donc suspendre la séance puis nous continuerons à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

• \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

•

[La séance publique reprend.]

• (0950)

**Le président:** Nous sommes de nouveau en séance publique. Monsieur Storseth, vous avez la parole.

**M. Brian Storseth:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Lorsque Ian White, président de la Commission canadienne du blé a comparu devant nous, il nous a parlé d'une enquête qui avait été réalisée. Je crois qu'elle a été rendue publique, mais est-ce que la Commission canadienne du blé nous a remis les conclusions de cette enquête, comme elle nous l'avait promis?

**Le président:** Avons-nous reçu les résultats? Non, je ne pense pas. Je sais toutefois qu'ils ont été déposés au Comité du Sénat.

Madame Skelton.

**L'hon. Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC):** C'est précisément ce que j'avais demandé.

**Le président:** Je le sais. C'est la raison pour laquelle nous pourrions relancer la Commission canadienne du blé pour obtenir le rapport.

**L'hon. Carol Skelton:** Oui.

**M. Brian Storseth:** Il y a eu certaines distorsions au sujet des chiffres réels auxquels on est parvenu; donc, si le Comité pouvait obtenir les résultats de l'enquête...

**Le président:** Très bien. Nous allons communiquer avec la Commission canadienne du blé pour demander à M. White de nous fournir les résultats de l'enquête comme nous l'avons fait lors de sa comparution devant le Comité.

Y a-t-il d'autres commentaires?

J'aimerais avoir une motion d'ajournement. Merci, monsieur Steckle.

La séance est levée.





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :  
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:  
<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**